

Si vous êtes représentant d'une personne majeure : vous devez joindre copie de la décision qui vous a désigné représentant légal ;

Si vous êtes représentant d'un enfant mineur : vous devez joindre tout justificatif de votre qualité : copie du livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant ou copie de la décision qui vous a désigné représentant légal.

La procédure pour laquelle vous faites la demande :

Juridiction saisie : _____

Service : _____

Numéro de dossier (n° Portalis ou n° Identifiant Justice) : _____

Votre consentement concernant la transmission par voie électronique des avis, récépissés, convocations adressés par le greffe du tribunal :

J'accepte que les **avis, convocations et récépissés** adressés par le greffe à une partie par tous moyens, par lettre simple ou lettre recommandée me soient exclusivement transmis par voie électronique via Justice.fr

► Je suis informé(e) que mon consentement ne **peut être révoqué**.

► J'ai bien noté que je dois signaler au service saisi de mon dossier tout changement de mes coordonnées téléphone portable et/ou courriel.

► Je suis informé(e) que mon consentement à la transmission par voie électronique me permettra :

- de consulter l'état d'avancement de ma procédure civile ou pénale,
- de réceptionner des documents ou informations en ligne,
- d'être alerté(e) des modifications intervenues dans mon dossier,
- de recevoir un rappel d'audience par SMS.

► **Je suis avisé(e) que la mise en œuvre de ce service nécessite l'ouverture de mon espace personnel sur le site Justice.fr, après authentification de mon identité sur France Connect.**

Date et signature de la demande :

Je soussigné(e) (prénom, nom) : _____

Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à : _____ Le 1.../.../...

Signature

Les informations données et renseignées sur ce formulaire sont obligatoires dans le cadre de l'examen de votre demande. Elles font l'objet d'un traitement informatisé par le ministère de la justice, responsable de traitement. Ces informations sont utilisées pour l'enregistrement de votre consentement au suivi au ligne de votre dossier. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et de vos droits « Informatique et Libertés », nous vous invitons à consulter la page suivante : <https://www.justice.fr/donnees-personnelles/portail-justiciable>